

**PROCESSUS D'ADMISSION AU CMAQ
(MEMBRE PROFESSIONNEL)**

ARTISAN

A DÉJÀ ÉTÉ MEMBRE
PROFESSIONNEL DU CMAQ

RÉACTIVE SON STATUT

- Demande écrite
- CV et demarche artistique

RÉPOND AUX 4 CONDITIONS
DE LA LOI S-32.01

DOSSIER D'ADMISSION

- Demande écrite
- CV et demarche artistique
- Photos
- Frais (57.49 \$)

NE RÉPOND PAS À LA 4 IÈME
CONDITION DE LA LOI S-32.01

DOSSIER DE SÉLECTION

- Fiche de sélection
- CV et demarche artistique
- Photos
- Frais (57.49 \$)
- Échantillons au besoin

DATE DE DÉPÔT : EN TOUT TEMPS

FÉV, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT, SEPT, OCT, NOV.

COMITÉ DE SÉLECTION

RÉPONSE POSITIVE :

COMITÉ D'ADMISSION

RESPONSABLE DU CA

STATUT DE MEMBRE

PARTICIPATION AUX
SALONS

PRIX MEMBRE

